

Vol. 4, N°16, pp. 512– 524, DECEMBRE 2025

Copy©right 2024 / licensed under CC BY 4.0

Author(s) retain the copyright of this article

ISSN : 1987-1465

DOI : <https://doi.org/10.62197/WBLL8983>

Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc, ASCI, Zenodo

Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com

Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA*

ACCES A L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE RURALE DE SANGHA

Alibourou GUIROU,-Doctorant à l'ED-DESSLA-Mali, email : alibourouguirou@gmail.com

Dr Sina COILIBALY, -Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali),

Email : Sinacoulibaly1963@yahoo.fr

Dr Lansine Kalifa KEITA, -Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali),

Email : lansinekeita353@yahoo.com

Dr Souleymane DEMBELE,-Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali),

Email : dembelesouleymane@gmail.com

Résumé: L'accès à l'eau potable est un droit fondamental et reconnu par loi fondamentale du Mali (l'article 10 de la constitution du 22juillet 2023). Dans cette perspective d'améliorer l'offre des services en eau potable et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) du point 6, le Mali a fait une priorité la question de l'eau potable en adoptant en 2006, la politique nationale de l'eau. Cette étude analyse les contraintes d'accès à l'eau potable dans la commune rurale de Sangha, au Mali, dans un contexte marqué par l'insuffisance et la disparité des infrastructures hydrauliques. À travers une approche mixte combinant une enquête auprès de 132 ménages, des entretiens avec les acteurs locaux et des observations de terrain, l'étude met en évidence une forte dépendance aux puits (75%) et aux eaux de surface, ainsi qu'une accessibilité géographique limitée, particulièrement dans les zones de falaises. Les résultats montrent que 60 % des ménages disposent d'une source d'eau à moins de 1 km, tandis que plus de 30 % parcourent plus d'un km. Les principales difficultés relevées concernent l'insuffisance et la faible fonctionnalité des équipements, la mauvaise répartition spatiale, l'état dégradé des pistes d'accès et les problèmes de qualité de l'eau. Les populations recommandent prioritairement la réalisation de nouveaux Équipements de Points d'Eau Modernes (EPEM), l'entretien régulier des infrastructures et l'amélioration des voies d'accès. L'étude propose une série d'actions ciblées afin d'améliorer durablement la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services d'eau potable dans la commune.

Mots clés : accès, accessibilité géographique, commune rurale, eau potable, Sangha

Abstract : Access to drinking water is a fundamental right, recognized by the Fundamental Law of Mali (Article 10 of the Constitution of July 22, 2023). In line with the objective of improving the provision of drinking water services and achieving Sustainable Development Goal (SDG) 6, Mali made drinking water a national priority by adopting the National Water Policy in 2006. This study analyzes the constraints to accessing drinking water in the rural commune of Sangha, Mali, in a context characterized by insufficient and uneven hydraulic infrastructure. Using a mixed-methods approach that combines a survey of 132 households, interviews with local stakeholders, and field observations, the study highlights a strong dependence on wells (75%) and surface water, as well as limited geographical accessibility, particularly in cliff areas. The results show that 60% of households have a water source within less than 1 km, while more than 30% travel over 1 km. The main difficulties identified include insufficient and poorly functioning equipment, uneven spatial distribution, degraded access roads, and water quality issues. Local populations recommend, as priorities, the construction of new Modern Water Point Facilities (EPEM), regular maintenance of infrastructure, and improvement of access routes. The study proposes a series of targeted actions to sustainably improve the availability, accessibility, and quality of drinking water services in the commune.

Key words: access, geographical accessibility, rural commune, drinking water, Sangha

INTRODUCTION

La connaissance sur le niveau d'accès à l'eau potable est une nécessité non seulement pour la communauté internationale et pour les gouvernements, mais aussi un intérêt particulier pour les chercheurs. Les conditions d'accès des populations à l'eau potable est source de motivation à l'étude de cette thématique, en vue de pallier les insuffisances.

L'eau est une ressource indispensable pour la vie. Mais, une grande partie des populations n'a pas accès à ce liquide précieux. Malgré les efforts fournis par les Etats et les organisations internationales comme le système des Nations Unies (OMS, UNICEF), les écarts ne cessent d'augmenter dans le monde. Selon le rapport de l'OMS/UNICEF(2019) 2,2 milliards de personnes, soit 29% de la population mondiale, n'ont pas accès à des services en eau potable et 4,2%, soit 55%, ne disposent pas de services d'assainissement. Pourtant pour Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, l'accès à l'eau potable est un besoin élémentaire et un droit fondamental. Il existe des disparités de répartition entre les continents.

Elles constituent l'un des grands défis à relever pour l'équité sociale, en particulier pour l'Afrique subsaharienne. L'accès équitable à l'eau demeure un enjeu politique, économique et sociale, et une priorité de développement pour le Sahel où la sécheresse et l'irrégularité des pluies impactent négativement sur l'accès à l'eau (Baron & Bonnassieux, 2011). Les communautés internationales, à travers des engagements et des programmes d'aides, ont des regards vigilants sur la question. Car, elle est vitale non seulement pour la santé, mais aussi pour la croissance économique et pour la stabilité sociale (Nya , 2020). Cependant, le continent reste plus exposé avec 40% de la population n'a pas accès à des services élémentaires d'approvisionnement en eau et 70% à un assainissement de base, et qui subit des effets d'inondations, de sécheresse et de pollutions (OCDE, 2021)

Le Mali ne fait pas exception à ces défis liés aux insuffisances et aux disparités dans l'approvisionnement en eau potable. La décentralisation administrative a permis de donner à tous acteurs de responsabilité dans la cité en transférant la gestion de l'eau potable aux collectivités territoriales pour améliorer les conditions d'accès aux populations. Le decret n°02-315/P-RM du 04 juin 2002 fixant les details des competences transferees de l'etat aux collectivites territoriales en matieres d'hydrolique rurale et urbaine intervient dans ce cadre. Le rôle et les responsabilités des acteurs sont définis pour une garantie des investissements et des entretiens des équipements. La politique nationale de l'eau, élaborée par le gouvernement en 2006 a pour objectif de contribuer à lutte contre la pauvreté en apportant des solutions aux problèmes liés à l'accès à l'eau (Traoré et al, 2021) pour qu'ils soient des contraintes de développement socioéconomique(MMEE, 2006). La redéfinition et la répartition des charges de l'eau entre l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers ont pour but la pérennité de l'offre des services. C'est pourquoi, les autorités s'inscrivent leurs actions dans les perspectives de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD6) qui visent principalement à l'horizon 2030 à assurer l'accès universel et équitable aux services d'eau potable à un coût abordable (UNICEF, 2016. , UNICEF- Mali, 2019)

Selon l'Enquête Modulaire et Permanente Auprès des Ménages (EMOP) près de 13% des populations maliennes n'ont pas accès à l'accès potable contre 15,3% en milieu rural (Instat-Mali, 2023). Avec ce taux, il est difficile d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. Le secteur de l'eau est une priorité pour le pays à travers l'élaboration du Cadre Stratégique pour Relance Economique et le Développement (CSRED, 2019-2023). En effet, il existe toujours plus de 517 villages sans point d'eau potable et plus de 28% des pompes en pannes (DNH, 2023).

Les œuvres sociales du président de la transition en cours depuis 2022 (Maiga , 2025) prouve à suffisance que les autorités mettent du prix pour résoudre les difficultés d'accès d'eau. Mais, force est de constater, la commune rurale de Sangha reste marquée par son sous-équipement. Elle caractérisée non seulement par l'insuffisance du système d'approvisionnement en eau potable et par la disparité spatiale, mais aussi par l'accessibilité géographique limitée aux points d'eau. Il existe toujours des villages et des hameaux qui ne disposent pas de source d'eau potable. Une grande partie de ceux-ci s'approvisionnent à partir des eaux de surface (rivières, mares) avec des risques de contamination de maladies hydriques. Les puits qui constituent les principales sources d'approvisionnement sont souvent très éloignés et ne connaissent aucun entretien. L'insuffisance de sources d'eau potable contraint les populations de falaises se déplacés vers de nouveaux sites plus accessibles et celles des hameaux de la plaine à parcourir de longues distances.

Au regard de ce qui précède, l'objectif principal de cette étude vise à analyser les difficultés rencontrées dans l'accès à l'eau potable afin de proposer des pistes de solutions. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les populations dans l'accès à l'eau ?

Quelles sont les solutions envisageables pour un meilleur accès à l'eau potable ?

Pour mener bien ce travail, le plan de rédaction est structuré d'une méthodologie, des résultats, de discussion et une conclusion.

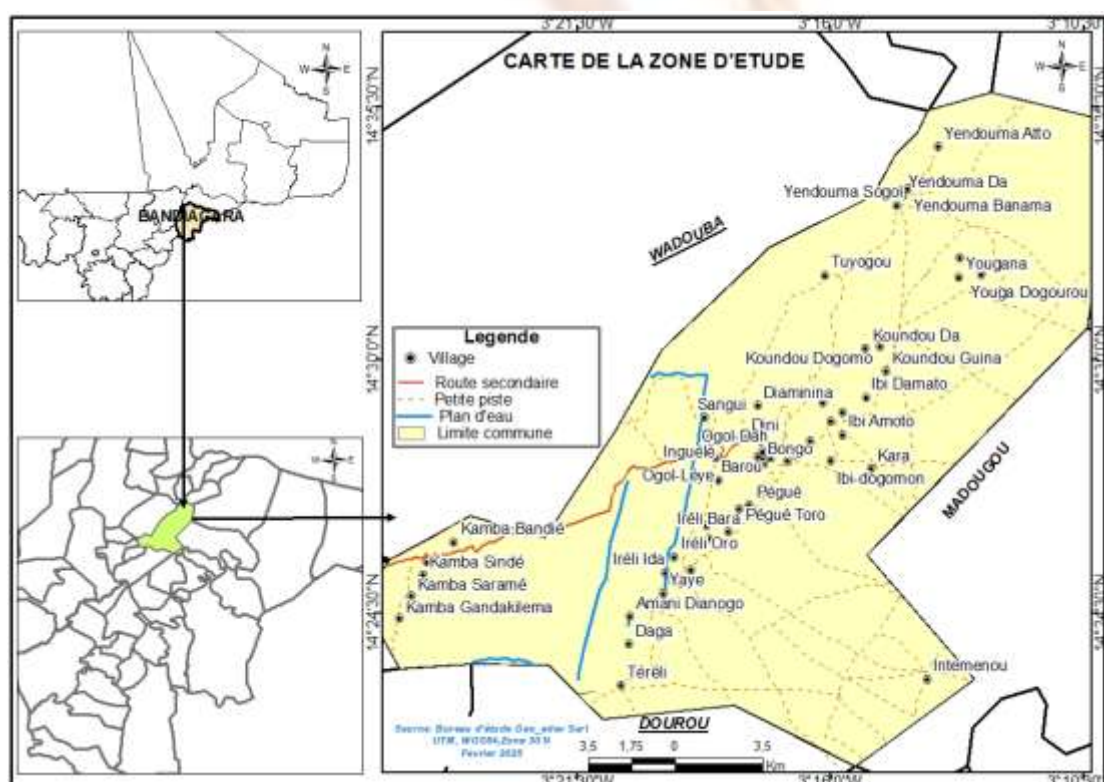
1. Méthodologie

Cette partie présente la situation géographique de la commune. Elle fait également état des matériels utilisés pour le travail et méthodes qui sous-tendent la recherche.

1.1. Présentation de la zone d'étude

Ancien arrondissement, la commune rurale de Sangha est créée par la loi 96-059 du 04 nombre 1996 portant création des communes. Elle est située entre 14°27' et 14°29' de latitude Nord et 3°20'et 3°18'de longitude Ouest (carte n°1). Elle est limitée à l'Est par la commune de Madougou, au Sud par la commune de Dourou, à l'Ouest par la commune Wadouba et au Nord par la commune Diankabou. Sa superficie est estimée à 1000 km² (PDESC de Sangha, 2018-2022) pour une population totale de 47 258 habitants dont 48,81% hommes et 51,18% femmes (DNP, 2023), soit une densité de 47,26 habitants/km² réparties sur 60 villages et plus de 45 hameaux. Son relief est essentiellement composé de plateau et de collines à l'Ouest, les falaises et les éboulis au Centre, et la plaine et les dunes de sables à l'Est. Ce relief très accidenté constitue en grande partie une contrainte d'accès aux ressources en général et aux services d'eau en particulier. Le village de Sangha Ogol-Leye est le chef-lieu de la commune. Elle dirigée par un conseil communal de 23 conseillers dont six (6) femmes. Il est appuyé par un secrétaire général, deux régisseurs (de recettes et de dépenses) et un secrétaire de dactylographie. La commune est divisée en deux communes, Sangha et Ireli par la Loi N°2023-007/ du 13 mars 2023, portant création des Collectivités Territoriales en République du Mali. En attendant les nouvelles élections communales, cette dernière reste toujours administrée par l'ancienne.

Carte n°1 : zone étude



1.2. Matériels

Pour cette étude, les matériels de collecte de données et les outils de traitement ont été utilisés. Pour la collecte des données, nous avons choisis un questionnaire pour les ménages et des guides d'entretien pour les personnes ressources. Pour le traitement des données, Word, Excel, Aric GIS ont été utilisés. Un appareil numérique a été mis à profit pour la prise de photos.

1.3. Méthode

La méthodologie allie la recherche documentaire et les enquêtes de terrain. Ainsi, des rapports d'institutions, des articles scientifiques, des mémoires, des thèses, des programmes et projets sur la thématique ont été consultés.

Pour les enquêtes de terrain, nous avons choisi au hasard un échantillon de 3 villages sur le plateau, 4 villages dans les falaises et 3 villages (1 village et 2 hameaux) sur la plaine. Dans

chaque village et hameaux concernés, 33 ménages ont été choisis, soit au total 132 ménages enquêtés.

Pour les enquêtes quantitatives, un questionnaire a été adressé aux chefs ménages ou leurs représentant (de préférence les femmes)

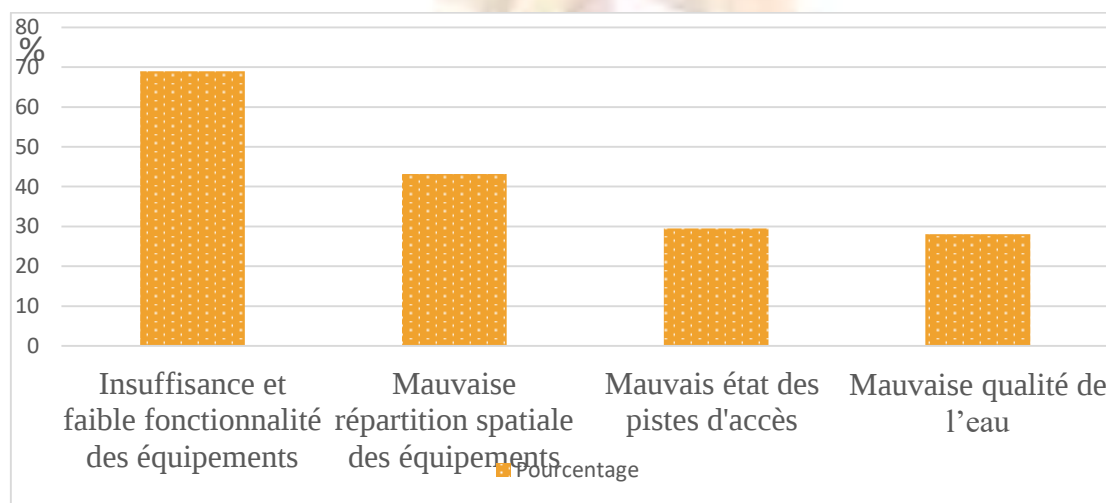
Les enquêtes qualitatives ont été faites auprès de 11 responsables répartis comme suit : de trois agents de santé, de trois élus communaux, de trois comités de gestion d'eau potable et de deux responsables d'ONG intervenant dans le domaine.

2. Résultats

Au regard de la taille de la population (48 000 habitants) et de sa répartition sur plus de 60 villages et 45 hameaux et dispersée sur 1000 km², la commune est vaste et peuplée. Cette caractéristique démographique et spatiale augmente sans cesse le besoin des populations en matière de l'offre des services. Elle fait face à de multiples difficultés d'ordre naturelles, techniques, organisationnelles

Au Mali, les principales difficultés connues vont de la mauvaise répartition de l'offre entre ville et campagne, au tarissement des sources (puits, forages) à la mauvaise qualité, à la cherté des services ((MMEE, 2006). Dans la commune de Sangha, en plus de ces difficultés, s'ajoutent les contraintes physiques liées au relief, accidenté et à l'insuffisance et la faible fonctionnalité des équipements (graphique n°1).

Graphique n°1 : les difficultés d'accès à l'eau potable



Source : enquête de terrain, 2025

Le graphique met en relief les principales difficultés identifiées par les populations. Ainsi, l'insuffisance et la faible fonctionnalité des équipements par le manque d'entretien régulier est le plus fréquemment évoquée avec 69 % de répondants suivi de la disparité spatiale de l'offre (43 %). Le mauvais d'état des pistes d'accès aux points d'eau (30%) et la qualité de l'eau (28%) sont aussi notés.

2.1. Insuffisance et faible fonctionnalité des Equipements de Points d'Eau Moderne

Pour 68,93% des populations enquêtées, l'insuffisance des Equipements des Points d'Eau Moderne (EPEM) et leur faible fonctionnalité reste la première difficulté d'accès d'eau potable dans la commune. En effet, la commune ne dispose que 18 Adduction d'Eau Sommaire et une Adduction d'Eau pour une population de plus de 48 000 habitants. Beaucoup d'entre elles sont

hors usage par le manque d'entretien régulier. La gestion communautaire des points d'eau est du ressort des élus communaux et des populations bénéficiaires pour la pérennité des équipements. Mais, les résultats des enquêtes montrent que la gestion de ces points n'est pas satisfaisante faute d'entretien. Cela montre que les investissements n'arrivent pas à suivre les dynamiques démographique et spatiale. Les forages connaissent généralement de problèmes de pièces de rechanges (pompes). Les pannes de pompes pendant la saison sèche sont fréquentes privent les populations de l'eau. En plus, plus de la moitié des pompes à motricité humaine sont en panne haute de pièces de rechange. Les puits qui sont les principales sources d'approvisionnement en eau sont généralement mal entretenus. Certains d'entre eux sont effondrés et taris par le manque d'entretien, notamment dans la plaine. D'autres connaissent des problèmes de salubrité. Il est donc nécessaire de situer les responsabilités et les rôles de chaque acteur intervenant dans la gestion et l'entretien des équipements. Les comités de gestion mis en place par les populations dans les villages pour les points d'eau modernes connaissent des difficultés de mobilisation et gestion des fonds d'entretien collectés. Ces organes fonctionnent timidement et peu d'entre eux n'ont de convention avec le conseil communal conformément à la réglementation en vigueur.

Planche n°1 : borne fontaine non fonctionnelle (Ireli) Pompe non fonctionnelle (Yénibéré)



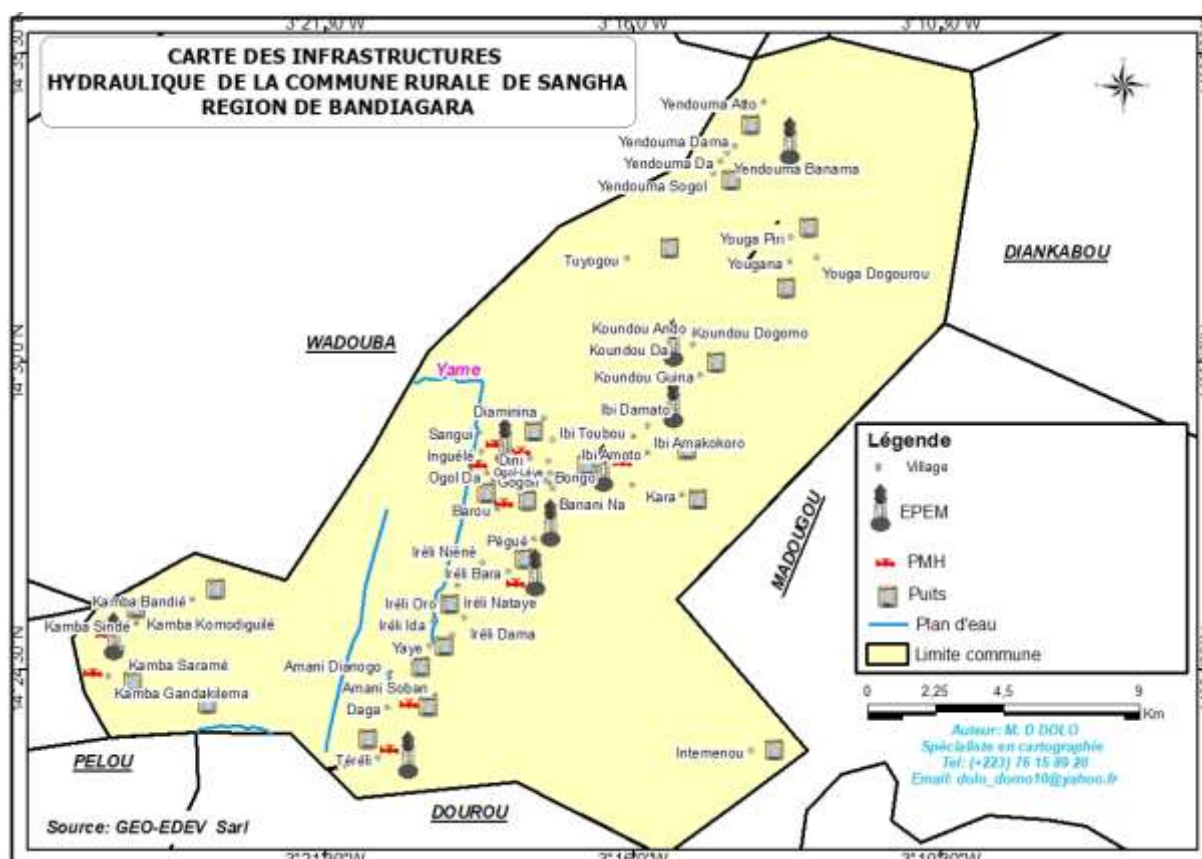
Les images de borne fontaine et pompe non fonctionnelles illustrent le problème de manque d'entretien des équipements d'approvisionnement en eau potable. Cela soulève la question du niveau d'organisation des populations et de la fonctionnalité des modes de gestion communautaire.

Les adductions d'eau de Amani, et Neni sont en pannes. Plus 30% des puits sont aussi hors usage par le manque d'entretien.

2.2. Disparité spatiale des équipements

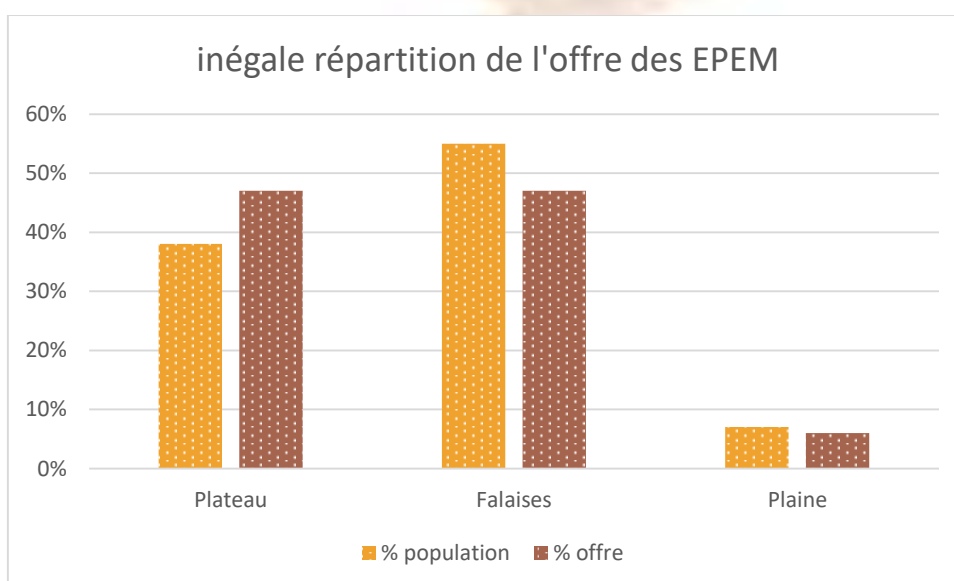
Pour 43,18 %, la répartition des sources d'approvisionnement en eau potable reste l'un des défis majeurs de développement de la commune. Il existe ainsi de disparité non seulement entre les zones, mais aussi entre les villages. En effet, le plateau, de par son accessibilité relative, a bénéficié des équipements modernes plus les falaises et la plaine (carte n°2).

Carte n°2 : répartition les équipements hydrauliques



La commune dispose au total dix-neuf (19) Adductions d'Eau Sommaire (AES), soit une moyenne de 0,3 par villages. Ce nombre demeure insuffisant et inégalement répartie. Ainsi le plateau avec 38 % de la population s'accapare près de la moitié (47%) des Equipements de Points d'Eau Modernes (EPEM) contre 47% pour les falaises avec 55% de la population et 6% pour plaine (la population qui y réside est 2 à 5 fois supérieure au chiffre officiel) avec 7% de la population (graphique n°2°).

Graphique n°2 : niveau d'accessibilité des populations par zone d'habitation.



Source : enquête de terrain, 2025

Le graphique révèle l'inégale répartition spatiale de l'offre. Le plateau est plus doté que les deux autres. Les villages et les hameaux de la plaine s'approvisionnent à partir des puits et de quelques pompes à motricité humaine. De même, les villages sont inégalement desservis.

Dans la plaine, sur les quatre (4) villages et plus de 45 hameaux, seul, le hameau de Sobane-Da dispose d'une adduction d'eau sommaire. Les autres villages et hameaux n'ont que de puits, mal protégés, mal d'entretenus.

Ce résultat cache aussi d'autres réalités. En effet, les populations du plateau sont plutôt plus concentrées spatialement et plus facile à servir que celles de la plaine, dispersées sur plus 40 hameaux et 4 villages. Les falaises sont étendues sur 47 villages. L'étendue et dispersion conditions aussi l'offre des services en eau.

2.3. Inaccessibilité géographique aux sources d'approvisionnement

Pour 30% des enquêtés l'accès à l'eau est limité à cause de l'état défectueux des pistes. Le mauvais état des pistes d'accès aux points d'eau demeure l'une des principales difficultés. Une commune très accidentée et à accès difficile aux ressources en eau à cause l'état des pistes. Les difficultés d'accès à l'eau varient d'une zone à une autre. Elles constituent l'une des principales causes de déplacement des populations des villages des falaises (planche n°2). La situation topographique des villages avec leurs éboulis et leurs escarpements, difficile à escalader, est un facteur limitant l'accès aux ressources en général et celles de l'eau en particulier. Beaucoup d'entre eux manquent de routes et les rares pistes existantes sont en état dégradé. Ce problème est surtout plus vécu par les populations des falaises habitant toujours au plan des collines. Dans la plaine, certains habitants parcourent plus d'un km pour s'approvisionner aux puits. D'autres hameaux sont situés sur les hauteurs des dunes de sable alors que les puits sont situés près des rivières qui constituent aussi une source d'approvisionnement pendant l'hivernage. Les puits de la plaine sont trop profonds, soit plus de 45 pour la grande majorité, voire 80 pour dans les bas-fonds,

Planche n°2 : accès au village Koundou-Da

village de Banani-Amou déplacé



Source : cliché personnel, 2018

Les images de la planche montrent le manque de voie accessible et très difficile à accéder. La situation de contraintes d'accès aux villages des falaises est semblable à ces deux images. La première présente un village (Koundou-Da), manquant de route et n'accessible que par pied. La deuxième montre un village (Banani-Amou) déplacé. Ces villages est totalement n'ont ni de puits, ni d'EPEM. Les eaux de surface restent les seules (mares, sources naturelles et rivières). La majorité de ces sources sont tarées pendant la saison sèche. Ces populations sont contraintes de parcourir plus de 1 à 2 km pour s'approvisionner. Le déplacement reste une solution adoptée par les populations pour près des sources d'eau potable.

2.4. Mauvaise qualité d'eau

La qualité de l'eau plus la quantité est dispensable pour la santé des usagers. En effet, selon l'OMS (2004), garantir une eau de bonne qualité est une mesure efficace de protection de la santé des populations, du fait des maladies liées à la consommation. Elle ajoute que l'eau est essence de vie, mais elle peut transmettre des maladies. Car, selon Louis-Pasteur, nous buvons 90% de nos maladies (Haras, 2017). Les problèmes de qualité d'eau sont aussi évoqués par près de 30 % des de la population enquêtée. Mais, ils varient d'une zone à une autres. Le premier problème dans ce domaine, demeure la prédominance de la consommation des eaux provenant des eaux de surface (mares, des sources naturelles, rivières) pendant l'hivernage (54%) et des puits (75%). L'usage massif des eaux de surface n'est pas sans risque pour la santé des populations. Car 79% populations estiment les eaux de ces sources ne sont de bonne qualité. La présence des pathologies ou des maladies comme les bilharzioses, les diarrhées, la fièvre typhoïde, les allergies en est le signe précurseur du risque encouru par les usagers. Ces puits sont pour la grande majorité n'ont pas de protection. La stagnation de l'eau à leurs abords crée de l'insalubrité (planche n°3)

Planche n°3 : pratique et ses effets sur la qualité de l'eau



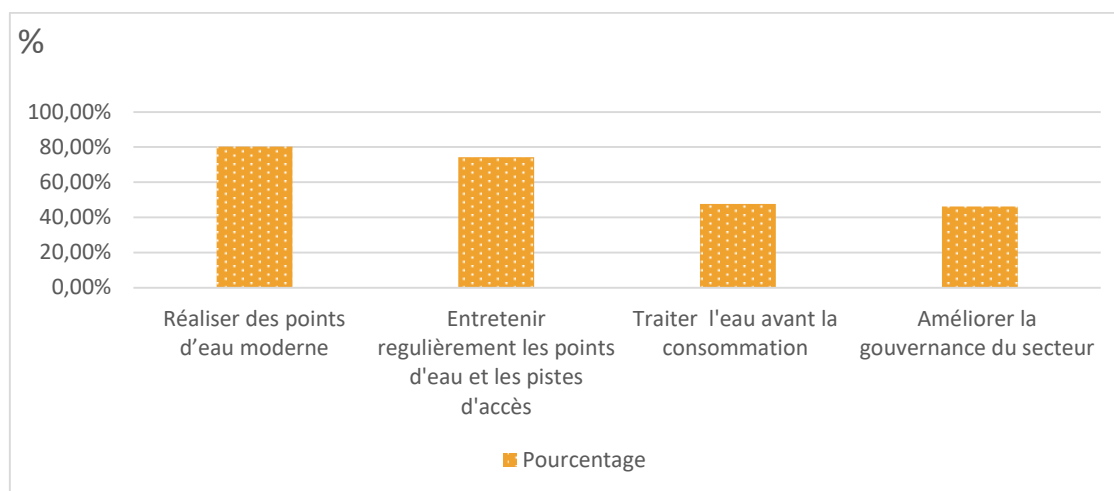


Les images révèlent les risques de pollution des eaux par des pratiques utilisées pour l'approvisionnement. Le corde de puisettes ramène de divers objets (sable, déchets) dans le puits et provoque le plus souvent l'évasement des puits et la qualité de l'eau. La couleur de l'eau du sceau en est une preuve du danger encouru par les populations. Pour 91% des enquêtés de la plaine, cette eau de mauvaise qualité. Il existe aucune mesure de traitement des eaux issues de ces sources. En outre, le tarissement des puits et forages affecte la qualité de l'eau. Ils subissent même l'envasement de leur fond. A cause des profondeurs (plus 45 m par endroit), les animaux (photo n° 1 de la planche n°3) sont généralement utilisés pour tirer les puisettes dans les villages et hameaux de la plaine. Cette pratique porte atteinte à la qualité de l'eau par l'insalubrité et à la santé des populations. Il n'existe aucune mesure de protection appropriée tendant à endiguer le phénomène.

2.5. Pistes d'amélioration à un meilleur accès

Pour résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau potable, les populations proposent les solutions suivantes (graphique n°3).

Graphique n°3 : solutions envisageables



Source : enquête de terrain, 2025

- ❖ La réalisation de nouveaux Equipements de Points d'Eau Modernes (EPEM) demeure la première solution proposée par 80% des enquêtés. Pour y arriver, il est nécessaire de faire un recensement général des équipements de la commune dans l'objectif de :
 - Connaître les besoins ;
 - Prioriser les besoins des zones ;
 - Planifier les actions à court, moyen et long terme.
- ❖ Entretien des équipements et amélioration des pistes d'accès aux points d'eau
 - Faire l'état de fonctionnalité des équipements ;
 - Former des techniciens locaux pour minimiser le coût d'entretien et le temps d'attente
 - Former des comités et association de gestion d'eau potable ;
 - Instituer des cotisations régulières pour l'entretien des points d'eau et des pistes.
- ❖ Le traitement des eaux

Les principales sources d'approvisionnement demeurent les puits (75%). Ils ne sont généralement pas ou mal protégés et exposés aux risques de contamination aux maladies hydriques. Le traitement devient donc des idoine de protection des usagers à ces risques.

 - Pratiquer par les usagers des mesures simples (décantation ; filtrage ; ébullition ; usage de l'eau de javel ; usage des aquotabs...)
 - La deuxième mesure technique à prendre par les services techniques (usage des produits chimiques)
- ❖ Amélioration de la gouvernance du secteur par l'implication des acteurs

La mobilisation générale et la synergie d'action de tous les acteurs est condition indispensable pour l'améliorer l'accessibilité des populations (populations ; élus communaux ; Etat ; PTF)

3. Discussions

Les études montrent qu'au Mali, les puits demeurent toujours les principales sources d'approvisionnement en eau pour les populations rurales. Les Equipements de Points d'Eau Moderne (EPEM) sont insuffisants et inégalement répartis. L'étude révèle que l'offre est largement en deçà de la demande des populations en matière de l'eau. Il existe toujours des villages de la commune qui ne disposent aucun équipement moderne. Baron et Bonnassieux (2011) arrivent au même résultat. Ils soutiennent que les populations de nombreux pays africains ont face à des difficultés d'accès à l'eau à cause de la rareté des équipements en eau. Les observations du terrain révèlent aussi la faible fonctionnalité des équipements et des puits

hors usage. Les organes de gestion se sont timidement appropriés par les acteurs locaux (élus communaux, populations). DNH (2023) note dans son rapport annuel que la non fonctionnalité des équipements est dû au vieillissement des installations, à l'effritement des organes de gestion communautaire et d'entretien et le faible suivi de proximité. En conséquence, les habitants des falaises préfèrent quitter ces zones pour d'autres. Les propos du maire confirment cet état de fait :

Les villages des falaises se vident parce qu'ils n'ont pas de l'eau sur place. Jadis, nos mamans faisaient cette corvée sans problème. Mais, maintenant, nos filles, ne sont pas disposées à souffrir comme avant. Il est très difficile de vivre dans ces villages. Aujourd'hui, la majorité des familles se sont déplacées. Cependant, d'autres y vivent toujours. Ceux-ci sont toujours dans les conditions extrêmes de vie. Descendre et escalader les collines à la recherche de l'eau, reste trop fatigant et réduit le temps de travail (entretien du 15 juin 2025).

Le relief constitue un facteur limitant pour la réalisation des équipements et leur accès aux populations. Ce résultat concorde avec celui de Traoré (2024), qui indique que les collines, les escarpements, les éblouis, la dispersion des localités et les routes difficilement praticables demeurent des contraintes d'accès aux services. Cette pénurie de source d'eau potable constitue un grand défi de développement et de risque de contamination de maladies hydriques par la consommation des eaux de surface. A ce titre, l'OMS (2017) indique que le contact permanent avec les sources contaminées par les larves des escargots infectés (se laver et/ou faire la lessive) est source de transmission et propagation de la schistosomiase (bilharziose). C'est dire sans risque de se tromper que la consommation des eaux provenant de ces sources constitue un danger pour la santé des populations. Ce problème se confirme le propos du Directeur Technique du Centre de santé de Kamba : « Nous avons constaté que l'eau n'est pas de bonne qualité par endroit. Il existe donc de problèmes liés à la consommation de l'eau dans le secteur de Kamba. La présence de calculs rénaux en est une preuve de la mauvaise qualité consommée ».

Conclusion

Cette étude vise à faire un regard critique sur les difficultés d'accès des populations eau potable. Elle montre que les principales sources d'eau demeurent les puits. Les mares, les sources naturelles et les rivières constituent toujours des potentielles sources de consommation pour les populations qui ne disposent pas encore des équipements modernes. Les résultats de l'étude montrent l'insuffisance et la faible fonctionnalité des équipements modernes peut avoir un impact sur les populations par la consommation des eaux de surface. A cause de la pénurie des sources d'eau potable, la grande majorité des villages des falaises se sont déplacés. D'autres sont toujours dépendants des sources non protégées avec des risques de maladies hydriques. La mauvaise répartition spatiale, le manque d'entretien régulier, l'inaccessibilité géographique sont aussi des difficultés signalées par les populations. Cette étude propose entre autres la réalisation de nouveaux points d'eau moderne et l'entretien régulier des puits. Ces propositions des solutions ne peuvent être réalisables sans l'implication de toutes les parties prenantes que soit les gouvernants politiques et les partenaires au développement pour une réorientation de leurs programmes et projets de société pour l'équité sociale. Elle recommande aussi de mettre les populations au centre du système d'approvisionnement pour la mobilisation communautaire, pour la gestion et pour l'entretien à travers la mise en place ou la redynamisation des comités de gestion.

Bibliographie

- Baron, Catherine et Bonnassieux, Alain. (2011). Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages. Dans Mondes en développement. *Mondes En Développement* 2011/4 (N°156), 39(4), pp. 17-32.
- Decret N°02-315/P-RM Du Juin 2002 Fixant Des Détails Des Compétences Transférées de l'Etat Aux Collectivités Territoriales En Matière d'hydraulique Ruale et Urbaine.
- DNH. (2023). *Rapport annuel d'activites. Vesion finale*, 90 p.
- Haras, Dominique. (2017). Analyse et traitement des micro-organismes du milieu hydrique. *Congrès Secours Santé de l'eau sans Tous Ses Etats*, 29 p.
- Instat-Mali. (2023). *Enquête Modulaire et Permanente Auprès des Ménages (EMOP). Rapport de synthèse des résultats du premier passage (Janvier-Mars 2023)*, 45 p.
- La Constitution Du Mali Du 22 Juillet 2023.
- Loi N°2023-007/ Du 13 Mars, Portant Création Des Collectivités Territoriales En République Du Mali (2023).
- Maiga, Amadou Hama. (2025). *Comment assurer au mieux l'accès de tous au service de l'eau au Mali ? Friedrich.Genève*, 8 p.
- MMEE. (2006). *Politique Nationale de l'Eau au Mali*, 64 p.
- Nya, Esther Laurentine. (2020). *Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le déparmenet du Ndé (région de l'Ouest-Camrun). Thèse de doctorat de Géographie*. Université de Yaoundé I (Cameroun), 485 p.
- OCDE. (2021). *La gouvernance de l'eau dans les villes africaines. Études de l'OCDE sur l'eau, Paris*, 120 p.
- OMS/UNICEF. (2019). *Rapport sur les nouvelles statistiques mondiales sur l'accès à domicile des populations, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène*, 4 p.
- OMS. (2017). *Directives de qualité pour l'eau de boisson. Quatrième édition*. (Intégrant le premier additif (ed.); 4e éd.). Genève, 546 p.
- Traoré, Fodé et al. (2021). Contribution à l'amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans la Commune Rurale De Zan Coulibaly au Mali. *European Scientific Journal ESJ*, 17(40), pp. 196-214.
- Traoré, Sidiki. (2024). Mesures d'accessibilité géographique aux soins de santé dans le district sanitaire de Bougouni au Mali. In *Revue Internationale de Géomatique*, vol 33, pp 167-182.
- UNICEF- Mali. (2023). *Rapport annuel*. 17 p.